

**Comptabilité - Exercice 2006 - Ouvertures de crédits reprises au budget  
par décisions modificatives - Crédits complémentaires par reprise  
sur les comptes de dépenses imprévues**

**M. LE MAIRE, Rapporteur** : Il est proposé au Conseil Municipal de procéder à divers ajustements de crédits, par décisions modificatives au budget de l'exercice courant et de doter certaines lignes de crédits complémentaires.

Les compléments de crédits demandés s'élèvent à 44 730 €. Ils seront financés au Budget Principal pour 44 730 € par transfert du compte de dépenses imprévues d'investissement inscrit au chapitre 020 du Budget Primitif 2006.

L'ensemble des propositions de ce rapport figure dans les tableaux ci-après, à savoir :

- I - Vote de crédits induits par divers ajustements budgétaires en recettes et en dépenses
- II - Crédits complémentaires par reprise sur les comptes de dépenses imprévues.

Le Conseil Municipal est invité à approuver les ajustements budgétaires en dépenses et en recettes et le transfert décrit en annexe sur le compte de dépenses imprévues.

## I - Votes de crédits induits par divers ajustements budgétaires en dépenses et en recettes

Imputations		Libellés	Votes de crédits repris par décisions modificatives			
			Investissement		Fonctionnement	
			Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Com. Sect.		<b>Budget Principal</b>				
1		<b>Annulation d'un titre sur exercice antérieur et prise en compte sur 2006</b>				
13	822 1345	09 03 30100	4 584			
		Voirie communale et routes - Participations pour non-réalisation d'aires de stationnement				
13	822 1345	09 03 30100		4 584		
		Voirie communale et routes - Participations pour non-réalisation d'aires de stationnement				
2		<b>Mise en oeuvre du Programme d'Aménagement d'Ensemble de Châteaufarine - Encaissement en recettes des participations des constructeurs privés (délibération du 13/05/2004)</b>				
13	824 1343	09 03 4809 30100		7 141		
		Autres opérations d'aménagement urbain - PAE (Plan d'Aménagement d'Ensemble) - Zone d'activités de Châteaufarine				
3		<b>Installation d'un générateur photovoltaïque au CTM - Ajustements en recettes de crédits reportés relatifs à l'encaissement d'une subvention du Conseil Régional de Franche-Comté</b>				
13	93 1312	16 23 30900		466		
		Aides à l'énergie, aux industries manufacturières et au bâtiment et travaux publics - Subventions d'équipement transférables, régions - Énergies renouvelables				
4		<b>Apurement des rattachements 2005</b>				
77	020 7718	01 01 20200			95 000	
		Administration générale de la collectivité - Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion				
67	020 6718	01 01 20200			1 500	
		Administration générale de la collectivité - Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion				



Imputations	Libellés		Votes de crédits repris par décisions modificatives			
			Investissement		Fonctionnement	
			Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Com. Sect.	<b>Budget Annexe Service de Soins à Domicile pour Personnes Agées</b>					
	<b>Ajustements de crédits</b>					
21	2182	519 50000 07 29	6 104			
		Matériel de transport - SSADPA				
012	64111	50000 07 29		- 3 254		
		Rémunération principale				
		<b>Écritures relatives à la vente d'un véhicule du SSADPA</b>				
		<b>Opération réelle</b>				
019	775	50000 07 29				2 850
		Produits des cessions d'éléments d'actifs				
		<b>Opérations d'ordre budgétaires</b>				
016	675	50000 07 29		8 138		
		Valeurs comptables des éléments d'actif cédés				
21	2182	50000 07 29		8 138		
		Matériel de transport				
016	6811	50000 07 29			- 2 034	
		Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles				
28	28182	50000 07 29			- 2 034	
		Amortissements des immobilisations, matériel de transport				
		<b>TOTAL BUDGET ANNEXE SSADPA</b>	<b>6 104</b>	<b>6 104</b>	<b>2 850</b>	<b>2 850</b>

**II - Crédits complémentaires par reprise sur les comptes de dépenses imprévues**

Désignation	Secteur	Imputation	Opération	Montant demandé crédits complémentaires	Crédits accordés Transfert des comptes de dépenses imprévues	
					Investissement CH 020	Fonctionnement CH 022
04	65	21 91 2188 5048 30200	Rachat de chalets et matériels auprès de l'UCB	44 730	44 730	
		<b>Budget Principal</b> Développement Local		<b>44 730</b>	<b>44 730</b>	

**«Mme Catherine COMTE-DELEUZE :** Je veux juste, suite au travail que nous avons fait en commission à propos du rachat des chalets à l'Union des Commerçants, dire que notre groupe souhaite, et on l'a dit à M. MARIOT, il n'est pas surpris, que soient discutées, préparées les modalités de location de ces chalets aux différentes associations de la ville.

**M. LE MAIRE :** Je ne comprends pas ce que vous souhaitez.

**Mme Catherine COMTE-DELEUZE :** Nous avons racheté des chalets à l'Union des Commerçants de Besançon et je voulais savoir ce qu'on va en faire.

**M. LE MAIRE :** Ils vont entrer dans le parc municipal. Ils seront certainement loués ou prêtés aux associations, mais nous n'en avons pas encore discuté.

**Mme Catherine COMTE-DELEUZE :** C'est juste cela que nous demandons.

**M. LE MAIRE :** Mais je ne suis pas sûr que la décision de louer ou prêter ces chalets relèvera de Jacques MARIOT. On n'a pas encore effectivement discuté de cela».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, adopte ces propositions.

*Récépissé préfectoral du 29 mai 2006.*